

VILLE DE BEAUCEVILLE
AVIS PUBLIC

Projet de règlement numéro 2025-539 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 2016-347
Consultation publique

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 2025-539 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 2016-347 ;

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

Lors d'une séance tenue le 5 mai 2025, le conseil a adopté le projet de règlement :

- Règlement numéro 2025-539 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 2016-347.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 2 juillet 2025, à 16h00, à l'Hôtel de Ville au 540, boulevard Renault, à Beauceville.

Que l'objet du règlement 2025-539 est :

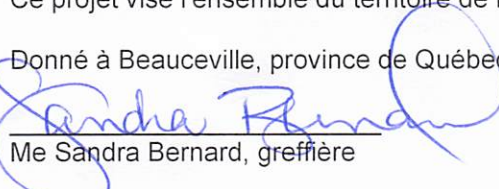
- D'établir les modalités pour les cantines stationnaires comme usage temporaire à certains endroits et à certaines conditions.

Au cours de cette assemblée publique, le Président d'assemblée ou un autre élu qu'il désignera expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

Le projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de Ville au 540, boulevard Renault, à Beauceville du lundi au jeudi de 8h30 à 16h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00.

Ce projet vise l'ensemble du territoire de la Ville de Beauceville.

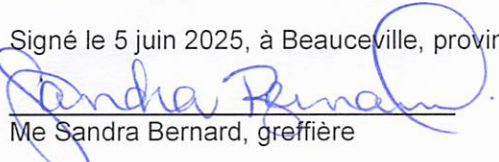
Donné à Beauceville, province de Québec, ce 5 juin 2025.


Me Sandra Bernard, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Sandra Bernard, greffière de la Ville de Beauceville, certifie que j'ai affiché le présent avis public sur le babillard situé à l'entrée de l'hôtel de ville et sur le site internet de la Ville de Beauceville le 5 juin 2025 et dans le journal l'Éclaireur-Progrès le 11 juin 2025.

Signé le 5 juin 2025, à Beauceville, province de Québec.


Me Sandra Bernard, greffière